



Aide juridique

Par Marty

Bonjour

J ai déposé une aide juridique en décembre, sans emploi suite à fin de cdd en octobre, mais l'aj à pris en compte mes revenus de l'année 2021 et j'ai obtenue l'aj à 25%. Je suis dans l'embarras car mes revenus ont baissés puisque au chômage. Je me demandais si cela était normal d'avoir 25% d'aide ? Ou si j'aurai du préciser ma situation réelle ? J'avais dit à l'avocat que je venais d'être inscrite à pôle emploi.

Ensuite faut il sur la facture de l'avocat que soit figurer le détail des montants facturés ou si juste le montant total suffit? L'avocat a simplement noté le montant dû en disant que cela représente les 75% restant à payer sans autre indication sur quel montant sont calculés ces 75%...

Je remercie toute personne pour son aide. Je suis perdue ...

Je n'ose pas demander à l'avocat car je ressors de son bureau en pleurs à chaque rdv tellement l'avocat est odieux et je ne peux plus changer de défenseur.

Merci à tous

Par vivi2501

""

Vous êtes seul dans votre foyer fiscal

cliquez sur le lien ci-dessous :

[url=https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/aide-juridictionnelle#:~:text=L'aide%20juridictionnelle%20accord%C3%A9e%20sera,composition%20de%20votre%20foyer%20fiscal.]https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/aide-juridictionnelle#:~:text=L'aide%20juridictionnelle%20accord%C3%A9e%20sera,composition%20de%20votre%20foyer%20fiscal.[/url]

""

Par vivi2501

extrait du code de déontologie des avocats

""

L'AVOCAT FAIT PARTIE D'UN BARREAU ADMINISTRÉ PAR UN CONSEIL DE L'ORDRE

1.3 RESPECT ET INTERPRÉTATION DES RÈGLES

Art. 1.3 modifié par DCN n° 2019-001, AG du CNB du 18-05-2019 - Publiée au JO par décision du 13-06-2019 - JO 29 juin 2019

Les principes essentiels de la profession guident le comportement de l'avocat en toutes circonstances.

L'avocat exerce ses fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité, dans le respect des termes de son serment.

Il respecte en outre, dans cet exercice, les principes d'honneur, de loyauté, d'égalité* et de non-discrimination*, de désintéressement, de confraternité, de délicatesse, de modération et de courtoisie.

Il fait preuve, à l'égard de ses clients, de compétence, de dévouement, de diligence et de prudence.""

Par Marty

Bonjour, merci pour votre aide, je vais faire une copie du texte et lui donner après le jugement ...pour l'aj j'ai trouvé un texte sur la réforme de l'aj sur le site france-victimes.fr qui parle d'étude des droits à l'aj lorsque les revenus du foyer fiscal diffèrent en raison d'un changement de situation de ceux pris en compte initialement...je vais tenter un courrier à l'aj en ce sens ..

(Je suis seule oui pour le foyer fiscal)

Merci de votre aide